

SYNDICAT SUD Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des envierges 75020 Paris
Téléphone : 01 44 62 12 35 - fax : 01 44 62 12 43
sudtmt@sudptt.fr

Union syndicale Solidaires
144 Boulevard de la Villette - 75 019 Paris
tel : 01 58 39 30 20 - fax : 01 43 67 62 14
<http://www.solidaires.org/>



L'essentiel, c'est
de râler.

Le Briard déchaîné

Ca fait bon
genre.
(Michel Audiard)



Février 2016

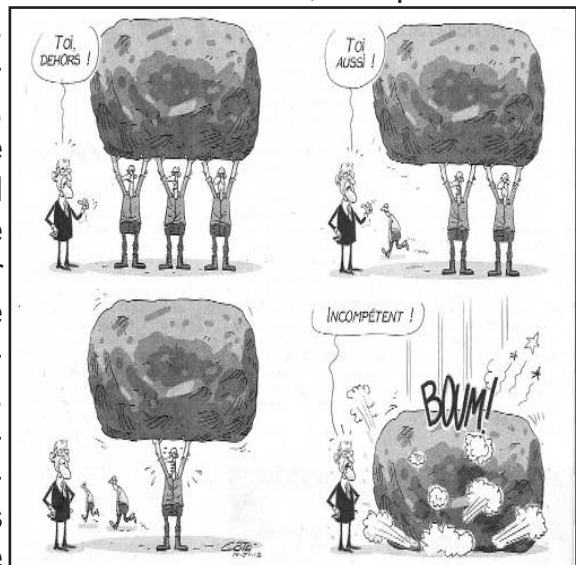
Journal de la section *Sud* du CNAP

N°1

Toutes les infos syndicales sur le site www.sudtmt.org
et sur : <https://www.facebook.com/SUD-CNAP-Brie-1632690163613943/>

LA VIE EN ROSE ?

Selon la direction, l'année 2016 s'annonce donc sous les meilleurs auspices au CNAP. Malgré la baisse de commandes sur l'activité historique du centre, notre directeur reste confiant puisque cette diminution est compensée par les nouvelles activités à venir (Direction Technique, Recygo, Habillement, ETG...). Si nous nous réjouissons de tout nouveau contrat qui puisse pérenniser la production du site, nous sommes moins enthousiastes quant aux conditions de travail qui se dégradent, lentement mais sûrement. En effet, le manque d'effectif touche tous les services. Certains, notamment à l'expédition, sont au bord de l'asphyxie. Il est vraiment temps que la direction se penche sur la pénibilité dans ce service pour le rendre plus attractif. L'arrivée du bras ventouse, s'il est une bonne chose, n'est pas suffisant. Le reste du site est également à la peine. La direction doit tenir compte des demandes des encadrants de terrain, lorsque ces derniers lui signalent le manque d'effectif dans leurs services ! Il faut donc de l'embauche pérenne sur le centre. Et si la direction a du mal à recruter en interne, nous sommes persuadés que bon nombre de collègues intérimaires seront ravis d'avoir un CDI à La Poste. Comme nous l'avons dit dans le précédent numéro du journal, l'offre de restauration sur le CNAP est de moins en moins attractive. Que nos dirigeants s'inspire de ce qui se fait à Bonneuil. Et en plus, c'est le même prestataire ! Enfin, nous tenons à saluer nos collègues qui viennent d'intégrer le service de sécurité. Ce service est pour nous complètement intégré au centre et ne doit pas être ostracisé. Postier-e-s vous êtes, postier-e-s vous restez ! Tout n'est donc pas si rose dans le petit monde du CNAP. Les mois à venir seront déterminants pour nos conditions de travail.



ALORS RESTONS VIGILANT-E-S !



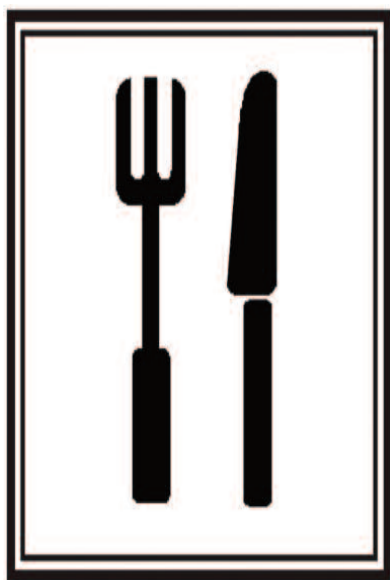
E
D
I
T
O

Habillement, le retour...

C'est officiel ! L'habillement rejoint le CNAP. Si nous nous félicitons du retour de cette activité sur le site, nous nous interrogeons sur la façon dont tout ça va s'organiser. Un test grandeur nature sera effectué entre juin et août pour les départements du 77, 01 et 69. Quatre-mille commandes devraient être traitées sur cette période. La réinternalisation complète se fera en 2017. Alors qu'il aurait été plus simple (et plus logique !) d'étaler la campagne «habillement» sur toute l'année, La Poste en a décidé autrement. La campagne 2017 sera comme cette année : commande jusqu'à fin février, préparation et livraison entre juin et septembre. Cela pose évidemment un gros problème de logistique et notamment de stockage sur le centre. Ensuite, il paraît compliqué, pour la direction, de mécaniser cette activité puisque le conditionnement final sera en sachet plastique (comme actuellement) et non en carton. Se pose donc la question de l'endroit où sera traité ce chantier ?



Une fois encore, nous nous réjouissons du retour de l'habillement sur Brie. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des agents du centre ! A suivre donc...



Peut mieux faire !!!

La restauration continue à se dégrader sur le site ! Même les frigos se font la malle ! Il est urgent que la direction prenne à bras le corps le problème et apporte à l'ensemble des collègues une restauration digne de ce nom. La situation actuelle est anxiogène pour le personnel de la cantine comme pour les bénéficiaires de cette dernière ! Que la direction prenne exemple sur ce qui se passe à Bonneuil PFL. Le même prestataire propose là-bas un système de plats réchauffés, préparés dans une centrale. Il y a le choix quotidiennement entre trois plats du jour et trois plats de substitution, soient six menus différents. Ce qui est possible là-bas doit l'être sur le CNAP. **ET ÇA URGE... !!!**

A l'Expé, c'est pas le pied !

Sans renier la pénibilité à travailler dans tous les services du CNAP, il y a un service qui a bien besoin d'être regardé à la loupe pour y améliorer les conditions de travail : le service Expédition. Dernière roue du carrosse, ce service est pourtant le nerf du dispositif. Il serait donc grand temps que la direction en fasse sa priorité ! Non seulement, ce service n'attire pas, mais en plus, il fait fuir les collègues ! Il existe pourtant des solutions ergonomiques pour diminuer la pénibilité, spécifiquement aux sorties de bras. Si la ventouse peut soulager les collègues, il existe des solutions plus radicales, notamment le système qui fait baisser les palettes au fur et à mesure qu'on les charge de colis. Mais pour cela, il faut investir et faire de gros travaux. La santé des collègues est à ce prix !! On ne reviendra pas sur l'épisode du pistolet à colle, qui pour régler un problème récurrent, en rajoute encore une couche aux collègues déjà peu épargnés !



En attendant, il serait bien que la direction reconnaisse la polyvalence des agents de l'Expé par un grade supplémentaire ! **Enfin, on dit ça, on ne dit rien...**

CAMPAGNE D'APPRÉCIATION 2016 AU TITRE DE 2015

Depuis sa mise en place en 1991, SUD a toujours combattu ce système d'appréciation que nous trouvons particulièrement infantilisant. Nous avons même été jusqu'à appeler au boycott de ces entretiens dans certains établissements. Malheureusement, au fil des ans, celui-ci est entré dans les mœurs. Il n'empêche ! Sur le fond, nous sommes toujours opposés à ce système.

L'entretien d'appréciation vient sanctionner le travail de l'année écoulée, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Donc pas question que l'appréciateur vous cite des faits survenus hors de cette période pour vous pénaliser. C'est le niveau global de l'appréciation qui compte. Il se répartit sur 4 niveaux (E, B, A, D). Il s'appuie sur 2 principaux éléments :

- **le degré d'atteinte des objectifs fixés**

- **les compétences démontrées dans le poste de travail**

L'appréciation globale a une incidence sur votre carrière. Pour la promotion ou la mobilité, on privilégie quasi systématiquement un agent noté E plutôt que B. Il est donc important de prendre l'entretien d'appréciation avec sérieux.

Que faut-il faire en cas de baisse ou de mauvaise notation ?

D'abord, dès la fin de l'entretien avec l'appréciateur, vous pouvez, soit signer l'entretien de suite, soit signaler à votre appréciateur que vous demandez un délai de 5 jours francs avant de mettre par écrit vos remarques dans la case « observations de l'agent apprécié » et d'apposer la date du jour et votre signature. Dorénavant, l'entretien d'appréciation est informatisé. N'hésitez pas à en demander une photocopie papier. Le fait de signer ne signifie pas que vous êtes d'accord avec l'appréciation mais seulement que vous en avez pris connaissance. Ensuite, votre appréciation va remonter chez le directeur d'établissement qui valide l'appréciation globale proposée en datant et signant, mais qui peut également imposer (le fait du prince !) une modification de cette dernière (assez rare). L'appréciation doit redescendre et on va vous demander une 2^{ème} signature (date et signature) dans la case « notification de remise à l'agent apprécié le... date et signature de l'agent apprécié ». C'est à partir de l'apposition de votre 2^{ème} signature que part votre délai de recours.

Les possibilités de recours :

Localement, vous pouvez saisir par écrit **la Commission de Médiation dans un délai de 2 mois**. Celle-ci est composée :

- du Chef de service ayant pouvoir de notation ou son représentant, qui préside la commission. En général, le représentant ayant reçu délégation de pouvoir est votre Chef d'établissement,
- du responsable RH de votre établissement,
- d'un agent de La Poste que vous devez désigner (en général un syndicaliste) par écrit pour vous défendre dans un courrier saisissant la Commission et dans lequel vous contestez chaque point de désaccord de votre appréciation. N'en n'oubliez pas car les points non contestés ne sont pas examinés. Précisez également la note globale que vous recherchez. Effectivement, vous pouvez vous retrouver dans la situation ubuesque où la commission considère, par exemple, que vous méritez un E, mais ne vous l'attribue pas parce que vous ne l'avez pas demandé !

Après la tenue de la Commission de Médiation, vous devez recevoir la décision de celle-ci. Dès la réception de cette décision datée, si vous n'êtes toujours pas satisfait, **vous avez à nouveau 2 mois**

pour saisir la Commission Administrative Paritaire (CAP) si vous êtes fonctionnaire ou la Commission consultative Paritaire (CCP) si vous êtes contractuel. Vous pouvez également faire un recours directement

à la CAP ou la CCP sans passer par la Commission de Médiation, toujours dans le délai de 2 mois. Celles-ci siègent au niveau du NOD (A Bonvin, Paris 15^{ème}, pour la DRL). Elles sont composées en nombre égaux (parité) de représentants désignés de la direction et de représentants élus d'organisations syndicales représentatives. Pour saisir la CAP ou la CCP, il vous faudra faire un courrier adressé au directeur départemental dont vous dépendez (Pour la DRL Monsieur Martin, sous couvert du chef d'établissement) demandant la réunion d'une CAP ou d'une CCP pour examiner votre recours appréciation 2016 au titre de l'année 2015. Dans ce courrier, vous citerez chaque point de l'appréciation contesté (sans en oublier). Comme pour la commission de médiation, n'omettez pas de signifier la note globale que vous demandez. Il n'y a pas de défenseur à indiquer. Ce sont les élus du personnel CAP ou CCP qui argumenteront en fonction des éléments de votre recours et de votre appréciation. **N'hésitez pas à contacter les militant-e-s SUD pour vous aider...**



Ôtez moi ce rat que je ne saurais voir !



Après s'être ostensiblement attaqués aux câbles de la barrière extérieure, nos amis rongeurs ont décidé, hiver étant, de s'aventurer à l'intérieur du site. Ils s'y sentent en sécurité puisqu'ils n'hésitent pas à s'attaquer à toute victuaille se trouvant sur leur chemin. De là

à dire que c'est eux les responsables de la panne du frigo à la cantine... Nous ne franchirons pas le pas !! Informée, la direction prend le problème au sérieux puisqu'elle a contacté une entreprise afin de bouter le rat hors du CNAP. **Attention aux pièges donc !!**

Ils se foutent vraiment de nous !

SUD est intervenu à la demande du personnel de Sénart et du Charolais pour que les vestiaires initialement installés sur le site de Bonneuil soient changés. En effet, ces derniers, trop petits, étaient inadaptés. La direction l'a reconnu et les a remplacé par des plus grands. Quelle n'est donc pas notre surprise de voir que ces vestiaires inappropriés se retrouvent recyclés sur... Le CNAP !!!



Les collègues du site apprécieront !

PROMOTIONS : arbitraire, vous avez dit arbitraire !

Le système de promotion actuel résulte de l'accord promotion, signé par les organisations syndicales CFDT, FO, CFTC et CGC le 6 juin 2006. Seul SUD s'était opposé à cet accord. Nous dénonçons à l'époque le rôle décisif donné à la hiérarchie de l'établissement dans la sélection des candidatures et lauréats. Depuis, les mises en pratique de l'accord dans les services ont, malheureusement, confirmé nos inquiétudes. La direction s'est éloignée de plus en plus d'une promotion juste et équitable pour l'ensemble des postier-es. Que cela soit au CNAP ou ailleurs, il vaut mieux être en bon terme avec son chef si on veut espérer le ticket d'entrée pour la grande loterie ou, terme à la mode, avoir la bonne posture ! Les dérives se rencontrent dans les trois modes de promotion : RAP (reconnaissance des acquis professionnels), RPP (reconnaissance du potentiel professionnel), REP (reconnaissance de l'expérience professionnelle). La liste nationale des REP (ce qui ressemble le plus à la promotion par ancienneté) vient de sortir. Et là encore, il y a de quoi s'interroger !! Lorsque vous constatez qu'un département comme le Gers n'a qu'un promu alors qu'un seul service parisien en a 5 ou 6... Bizarre... Le gros problème avec le système actuel, c'est qu'il jette le discrédit sur l'ensemble des bénéficiaires de la promotion, alors que la plupart d'entre-eux la mérite !



C'est pour ces raisons que SUD demande une renégociation de l'accord existant afin d'arriver à une réelle égalité et équité de toutes et tous face à la promotion.

Sud-PTT revendique :

- Que les candidat-e-s soient apprécié-e-s uniquement au regard des résultats obtenus aux épreuves.
- Une promotion par avancement automatique à l'ancienneté (tous les 10 ans) pour tou-te-s (contractuel-le-s, fonctionnaires reclassifié-e-s et reclassé-e-s).
- le grade de base II-1.

